



La portée internationale de l'encyclique *Populorum progressio*, 1967-2007 Quelles significations pour la réflexion sur le développement aujourd'hui ?

SESSION 2 21 novembre 2006

Etude du texte et mise en éclairage des problématiques du texte qui restent contemporaines

Animateurs de la session : Jacques Briard, journaliste et ancien directeur de l'ONG belge Entraide et Fraternité, Claude Baehrel, ancien secrétaire général du CCFD, Jacqueline Heinrich, religieuse

Trois moments ont rythmé cette seconde session, dédiée à l'étude du texte de l'encyclique :

- présentation d'un diaporama retraçant les points essentiels de l'encyclique,
- débat où les participants se sont exprimés sur les points du texte qui leur semblaient les plus marquants,
- étude du contexte lors de la publication de l'encyclique.

1. Présentation du diaporama

Ce diaporama a été réalisé par l'antenne du réseau Lebret-Irfed, Bretagne Espérance Solidarité, à l'occasion de la préparation du colloque d'octobre 2007 sur le quarantième anniversaire de *Populorum progressio*.



Diaporama

Populorum progressio - Le développement des peuples

- Document élaboré à partir de l'été 1964
- Publié à Pâques 1967
- À un moment historique

PREMIÈRE PARTIE

- Pour un développement intégral de l'homme

1. Les données du problème

- Aspirations des hommes
- Colonisation et colonialisme
- Déséquilibre croissant entre les peuples
- Prise de conscience des disparités
- Heurts entre les civilisations
- Apport de l'Eglise à ce monde : une vision globale de l'homme et de l'humanité

2. Vision chrétienne du développement

- Développement intégral: «*promouvoir tout l'homme et tout homme* »
- Chacun a vocation à se développer
- C'est un devoir personnel et communautaire
- Mais toute croissance est ambivalente
- Le vrai développement : «*passage pour chacun et pour tous, de conditions moins humaines à des conditions plus humaines* »

3. L'action à entreprendre

Affirmation forte de la destinée universelles des biens :

Urgence des réformes audacieuses et novatrices

● Il faut se hâter :

trop d'hommes souffrent

Nécessité de programmes, de plans concertés

● Qui ne soient pas laissés à la seule initiative individuelle, à la concurrence

● Qui associent initiatives privées et corps intermédiaires, pour éviter la collectivisation intégrale ; Qui soient au service de la personne

Domaines de ces actions programmées :

● L'éducation de base

● La famille et la croissance démographique

● Les institutions professionnelles et syndicales (pluralistes)

● La promotion culturelle : « Chaque pays possède une civilisation reçue des ancêtres, ... Ce serait une grave erreur de la sacrifier »

Conclusion de la 1ère partie

Vers un humanisme plénier

● « **C'est un humanisme plénier qu'il faut promouvoir. Qu'est-ce à dire sinon le développement intégral de tout l'homme et de tous les hommes** »

Ce développement repose sur deux principes fondamentaux

1. L'éminente dignité de la personne humaine

2. La destination universelle des biens

DEUXIEME PARTIE

Vers le développement solidaire de l'humanité

Rapports entre les pays riches et les pays pauvres

« *Le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité* »

« *Pour œuvrer ensemble, nous suggérons la recherche des moyens concrets et pratiques d'organisation, de coopération pour mettre en commun les ressources disponibles et réaliser ainsi une véritable communion entre toutes les nations* »

C'est un devoir

● De solidarité

● De justice sociale

● De charité universelle

1. L'assistance aux faibles: Comment?

● Lutter contre la faim , mais c'est insuffisant

● construire un monde où tout homme puisse vivre une vie pleinement humaine

● Ce qui implique de la part des plus riches :

* payer d'avantage d'impôts

* acheter plus cher les produits importés

* s'expatrier au besoin pour aider à la croissance des jeunes nations

Solidarité entre les peuples

● « *les nations développées ont le pressant devoir d'aider les nations en voie de développement* »

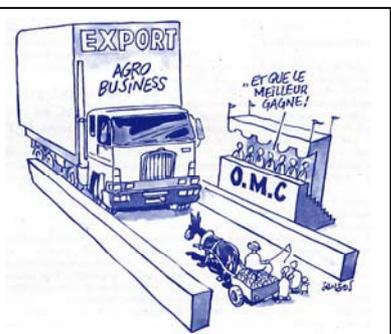
● *Chaque peuple doit produire plus pour contribuer au développement solidaire de l'humanité* »

● « *le superflu des pays riches doit servir aux pays pauvres... les riches en seront d'ailleurs les premiers bénéficiaires* »

Des propositions pour vivre cette solidarité : des programmes concertés

● Créer un fonds mondial d'aide aux déshérités, où seraient intégrés les accords bilatéraux ou multilatéraux

● Supprimer tout gaspillage public ou privé, ... toute course aux armements « *qui sont un scandale intolérable* », éviter l'endettement



- Instaurer un vrai dialogue entre donateurs et bénéficiaires

2. L'équité dans les relations commerciales: devoir de justice sociale

- Les nations industrialisées exportent des produits fabriqués à valeur ajoutée
- Les nations plus pauvres exportent des produits agricoles et des matières premières aux prix fluctuants

- Conséquence :

« *les peuples pauvres restent toujours pauvres, les riches deviennent toujours plus riches* »

Pour rétablir la justice , des mesures à prendre:

- Rétablir une certaine égalité des chances (soutien à l'agriculture, fiscalité adaptée)
- Conventions internationales pour régulariser les prix, garantir certaines productions
- Surmonter les obstacles du nationalisme, du racisme
- Permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes artisans de leur développement

3. La charité universelle, par :

- L'accueil des jeunes venant se former, des immigrés
- Appel aux industriels, hommes d'affaires; qu'ils aient un sens social , qu'ils valorisent le travail des indigènes, forment des cadres
- Recommandations aux experts
- Appel au dialogue des civilisations pour la paix
- Appel à l'engagement des jeunes
- Appel à la prière et à l'action

LE DÉVELOPPEMENT EST LE NOUVEAU NOM DE LA PAIX

- Les disparités économiques, sociales, culturelles trop grandes... provoquent tensions et discordes et mettent la paix en péril
- Les jalons de cette paix : accords régionaux entre peuples faibles pour se soutenir, ententes plus amples pour leur venir en aide, conventions pour des programmes concertés



2. Débat sur quelques points marquant de l'encyclique

(en encadré : paragraphes de l'encyclique, objets de la discussion)

a) Une approche visionnaire

- La notion de propriété privée :

« La destination universelle des biens

22. "Emplissez la terre et soumettez-la (19)": la Bible, dès sa première page, nous enseigne que la création entière est pour l'homme, à charge pour lui d'appliquer son effort intelligent à la mettre en valeur, et, par son travail, la parachever pour ainsi dire à son service. Si la terre est faite pour fournir à chacun les moyens de sa subsistance et les instruments de son progrès, tout homme a donc le droit d'y trouver ce qui lui est nécessaire. Le récent Concile l'a rappelé: **"Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité (20)."** Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés : ils n'en doivent donc pas entraver, mais bien au contraire faciliter la réalisation, et c'est un devoir social grave et urgent de les ramener à leur finalité première.

La propriété

23. "Si quelqu'un, jouissant des richesses du monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui (21)?" On sait avec quelle fermeté les Pères de l'Église ont précisé quelle doit être l'attitude de ceux qui possèdent, en face de ceux qui sont dans

le besoin: "Ce n'est pas de ton bien, affirme ainsi saint Ambroise, que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches (22)." C'est dire que **la propriété privée ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu. Nul n'est fondé à réserver à son usage exclusif ce qui passe son besoin, quand les autres manquent du nécessaire. En un mot, "le droit de propriété ne doit jamais s'exercer au détriment de l'utilité commune, selon la doctrine traditionnelle chez les Pères de l'Église et les grands théologiens". S'il arrive qu'un conflit surgisse "entre droits privés acquis et exigences communautaires primordiales", il appartient aux pouvoirs publics "de s'attacher à le résoudre, avec l'active participation des personnes et des groupes sociaux (23)."**

En 1967, en plein débat sur la réforme agraire en Amérique latine, cette prise de position de l'Église est très progressiste, d'autant que l'on sait le rôle joué, par les occidentaux, sur cette question dans les pays colonisés. L'appropriation de la notion même de propriété privée est par exemple très récente en Afrique : la colonisation a amené l'individualisation du droit foncier, tandis que prévalait jusqu'alors un schéma de droit foncier par famille. La violence de ce choc culturel renvoie à une autre notion présente dans l'encyclique : les heurts de civilisations.

- **Heurts de civilisations**

« 10. En outre, **le heurt entre les civilisations traditionnelles et les nouveautés de la civilisation industrielle** brise les structures qui ne s'adaptent pas aux conditions nouvelles. Leur cadre, parfois rigide, était l'indispensable appui de la vie personnelle et familiale, et les anciens y restent attachés, cependant que les jeunes s'en évadent, comme d'un obstacle inutile, pour se tourner avidement vers de nouvelles formes de vie sociale. Le conflit des générations s'aggrave ainsi d'un tragique dilemme: ou garder institutions et croyances ancestrales, mais renoncer au progrès; ou s'ouvrir aux techniques et civilisations venues du dehors, mais rejeter avec les traditions du passé toute leur richesse humaine. En fait, les soutiens moraux, spirituels et religieux du passé fléchissent trop souvent, sans que l'insertion dans le monde nouveau soit pour autant assurée. »

Ce choc entre cultures dites traditionnelles et cultures dites modernes perdure aujourd'hui, notamment entre anciennes et jeunes générations africaines ou d'origine africaine (exemple : les jeunes issus de la migration en France), même si les traditions africaines ont beaucoup évoluées et se sont aussi adaptées au monde moderne. Toute tradition n'est pas statique et évolue au contact d'autres cultures. Aux Philippines néanmoins, la vie traditionnelle a été enterrée avec la colonisation occidentale (à travers le système éducatif par exemple) et il est aujourd'hui difficile d'articuler les éléments traditionnels de la culture avec les composantes occidentalises.

- **Libéralisme**

« **Capitalisme libéral**

26. Mais un système s'est malheureusement édifié sur ces conditions nouvelles de la société, qui considérait le profit comme motif essentiel du progrès économique, la concurrence comme loi suprême de l'économie, la propriété privée des biens de production comme un droit absolu, sans limites ni obligations sociales correspondantes. Ce libéralisme sans frein conduisait à la dictature à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de "**l'impérialisme international de l'argent** (26)". **On ne saurait trop réprouver de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme** (27). Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets encore durables, c'est à tort qu'on attribuerait à l'industrialisation elle-même des maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'œuvre du développement.

Au-delà du libéralisme

58. C'est dire que **la règle de libre échange ne peut plus - à elle seule - régir les relations internationales**. Ses avantages sont certes évidents quand les partenaires ne se trouvent pas en conditions trop inégales de puissance économique: elle est un stimulant au progrès et récompense l'effort. C'est pourquoi les pays industriellement développés y voient une loi de justice. Il n'en est plus de même quand les conditions deviennent trop inégales de pays à pays: les prix qui se forment "librement" sur le marché peuvent entraîner des résultats iniques. Il faut le reconnaître: c'est le principe fondamental du libéralisme comme règle des échanges commerciaux qui est ici mis en question. »

Cette idée « d'impérialisme international de l'argent » est très actuelle et correspond, encore plus qu'en 1967 à une accablante réalité. Ce sont à présent, au-delà même des libres règles du marché, les flux financiers, à travers les bourses, qui régissent le système économique sans être en adéquation avec la réalité des coûts économiques, sociaux, écologiques (financiarisation de l'économie).

- **La question de la dette**

« Dialogue à instaurer

54. C'est dire qu'il est indispensable que s'établisse entre tous ce dialogue que Nous appelions de Nos vœux dans Notre première encyclique, *Ecclesiam Suam* (56). Ce dialogue entre ceux qui apportent les moyens et ceux qui en bénéficient permettra de mesurer les apports, non seulement selon la générosité et les disponibilités des uns, mais aussi en fonction des besoins réels et des possibilités d'emploi des autres. **Les pays en voie de développement ne risqueront plus dès lors d'être accablés de dettes dont le service absorbe le plus clair de leurs gains**. Taux d'intérêt et durée des prêts pourront être aménagés de manière supportable pour les uns et pour les autres, équilibrant les dons gratuits, les prêts sans intérêts ou à intérêt minime, et la durée des amortissements. Des garanties pourront être données à ceux qui fournissent les moyens financiers, sur l'emploi qui en sera fait selon le plan convenu et avec une efficacité raisonnable, car il ne s'agit pas de favoriser paresseux et parasites. Et les bénéficiaires pourront exiger qu'on ne s'ingère pas dans leur politique, qu'on ne perturbe pas leur structure sociale. États souverains, Il leur appartient de conduire eux-mêmes leurs affaires, de déterminer leur politique, et de s'orienter librement vers la société de leur choix. C'est donc une collaboration volontaire qu'il faut instaurer, une participation efficace des uns avec les autres, dans une égale dignité, pour la construction d'un monde plus humain. »

On est alors au début des grandes opérations d'investissement, notamment dans les pays africains, qui ont abouti au problème de la dette.

- **La formation d'organisation interétatique**

« Vers un monde solidaire

64. Une telle situation, si lourde de menaces pour l'avenir, Nous afflige profondément. Nous gardons cependant espoir: un besoin plus senti de collaboration, un sens plus aigu de la solidarité finiront par l'emporter sur les incompréhensions et les égoïsmes. **Nous espérons que les pays dont le développement est moins avancé sauront profiter de leur voisinage pour organiser entre eux, sur des aires territoriales élargies, des zones de développement concerté: établir des programmes communs, coordonner les investissements, répartir les possibilités de production, organiser les échanges. Nous espérons aussi que les organisations multilatérales et internationales trouveront, par une réorganisation nécessaire, les voies qui permettront aux peuples encore sous-développés de sortir des impasses où ils semblent enfermés et de découvrir en eux-mêmes, dans la fidélité à leur génie propre, les moyens de leur progrès social et humain.** »

A l'heure des balbutiements de l'Europe et des indépendances, cet appel aux pays à s'organiser avec leurs voisins est inédit et va à l'encontre des volontés de renforcement identitaires de ces pays nouvellement indépendants.

b) Une approche dépassée ?

Certains termes utilisés s'inscrivent dans le contexte précis dans lequel s'est écrit l'encyclique et peuvent sembler aujourd'hui dépassés:

On signale notamment :

→ *Insurrection révolutionnaire* (§31)

→ *Hommes de bonne volonté* (§ 83). Tout au long de l'encyclique, la dimension de genre est complètement oubliée. Cette dimension n'est donc pas encore présente dans les débats de la société civile ? C'est plutôt au sein de l'Eglise catholique qu'on constate son absence car, au sein de la société civile, les mouvements de femmes ont déjà fait leur apparition et la prise en compte de la « femme » dans les questions de société commence à être un sujet de débats publics.

D'autres thèmes, incontournables aujourd'hui, semblent absents de l'encyclique : le terme « développement durable » en est un exemple. Cette catégorie n'existe pas au moment de l'écriture de l'encyclique, il serait donc étonnant qu'elle apparaisse en tant que telle dans le texte. Pourtant, à travers la phrase suivante : « *Héritiers des générations passées et bénéficiaires du travail de nos contemporains, nous avons des obligations envers tous et nous ne pouvons nous désintéresser de ceux qui viendront agrandir après nous le cercle de la famille humaine.* » (§17), ne peut-on pas considérer que l'attention particulière portée aux générations futures est un élément précurseur de cette notion de « développement durable » ?

On peut par ailleurs être surpris par la façon dont la colonisation est appréhendée dans le texte : « *tout en reconnaissant les méfaits d'un certain colonialisme et de ses séquelles, il faut en même temps rendre hommage aux qualités et aux réalisations des colonisateurs qui, en tant de régions déshéritées, ont apporté leur science et leur technique et laissé des fruits heureux de leur présence. Si incomplètes qu'elles soient, les structures établies demeurent, qui ont fait reculer l'ignorance et la maladie, établi des communications bénéfiques et amélioré les conditions d'existence.* »

De même que l'absence de réelle remise en cause du phénomène d'exploitation des pays du Nord par les pays du Sud. En proposant la régulation des rapports commerciaux, l'encyclique ne condamne pas vraiment cette inégalité dans les échanges.

Enfin, le texte insiste sur le rôle important qu'ont à jouer les experts. (« *71. De plus en plus nombreux, Nous Nous en réjouissons, sont les experts envoyés en mission de développement par des institutions internationales ou bilatérales ou des organismes privés* »). Avec le recul, on a pu prendre aujourd'hui conscience que le comportement de ces experts dans les pays en développement n'est pas toujours bénéfique pour les populations locales (oubli de la prise en compte des dimensions sociales et culturelles par exemple), on a donc un peu de mal à accepter une telle mise en valeur de leur rôle spécifique dans le développement à l'heure actuelle.

3. Quelques éléments du contexte à l'heure de la publication de l'encyclique

- **Quelles ont été, au moment de la publication de l'encyclique les modifications apportées au texte proposé par Lebreton quelques années auparavant ?**

Il n'y a vraisemblablement pas eu de modifications importantes du texte de Lebreton. Ce dernier, représentant du Vatican à la CNUCED, avait été sollicité, en 1964, par le pape Paul VI pour écrire une encyclique spécifique sur le développement. Le laps de temps qui s'écoule entre la requête et la publication de l'encyclique (1967) est dû au travail du concile sur le texte *Gaudium e spes*, comme le rappelle Pierre Vilain (cf. texte du premier compte-rendu) : « *Comment pourrait-on séparer Populorum progressio et Gaudium e spes, la constitution conciliaire sur l'Eglise dans le monde de ce temps ? Ce sont les mêmes hommes - avec Louis-Joseph Lebreton parmi eux - qui ont travaillé à nourrir ces deux textes et à les rédiger. La proximité était telle, dans le temps et l'objectif, que Paul VI a pris une décision, surprenante pour tous et regrettable pour certains, afin d'éviter tout mélange susceptible de créer la confusion. Au début de l'année 1964, Paul VI avait demandé à Louis-Joseph Lebreton d'être la première plume de l'encyclique. Autant dire le rédacteur*

du texte de base. Lebret remettra sa copie à l'heure. Pourquoi, dès lors, le pape a-t-il attendu près de trois années avant de publier l'encyclique dont la signature est datée du 26 mars 1967 ? Certainement pas parce que le texte de Lebret ne convient pas. Mais parce qu'après avoir longtemps consulté et réfléchi, le pape a préféré attendre la clôture du concile, et respecter ainsi la liberté des pères conciliaires et leur travail ».

- **Y-a t-il eu des réactions particulières, au moment de la sortie du texte, de la presse, ordres religieux, etc. ?**

La sortie de l'encyclique *Populorum progressio* a fait du bruit au niveau des médias, des organisations de la société civile, et a également pu influencer certains professionnels (voir le témoignage en annexe 1, sur le développement rural en Bretagne).

Pourtant, si elle est remarquée pour le progressisme de ses idées et qu'elle représente, aux yeux de l'opinion publique une véritable avancée des positions de l'Eglise sur les questions internationales et de développement, elle est rapidement oubliée.

Un an plus tard, une autre encyclique – *Humanae Vitae* (sur les questions de démographie, notamment la régulation des naissances) – relègue au second plan les avancées sociales de *Populorum progressio*. Comme l'explique Ignace Berten (voir texte présenté en annexe 2):

« *Populorum progressio* présente la position d'une Église qui n'impose pas sa doctrine, qui ne développe pas de solutions claires aux problèmes majeurs de la société, mais qui est positivement présente, en posant des questions à partir de l'Évangile et en offrant ce dont elle est porteuse en fait de sens et de valeurs, et cela dans une attitude de collaboration et d'authentique dialogue. Remarque à ce sujet : Paul VI a posé dans *Populorum progressio* la question de la démographie reconnaissant une responsabilité des pouvoirs publics pour freiner la croissance démographique « en prenant les mesures adaptées, pourvu qu'elles soient conformes aux exigences de la loi morale et respectueuses de la juste liberté du couple » (37). On pensait assez largement qu'il allait prendre une position ouverte, sans doute nuancée, sur la contraception : malgré l'avis fortement majoritaire de la commission créée à ce sujet, et qui était au travail à l'époque de la rédaction de *Populorum progressio*, quelques mois plus tard, en 1968, ce sera *Humanae vitae*. Le crédit de la papauté en sera profondément ébranlé dans les milieux catholiques et dans les opinions publiques en général... et sans doute corrélativement l'accueil par rapport à un texte comme *Populorum progressio* et le retentissement politique d'un tel document. Le contraste entre une Église qui propose et cherche à accompagner, en ce qui concerne les problèmes sociaux fondamentaux, et une Église qui intervient autoritairement en rejetant tout espace de dialogue concernant l'éthique personnelle est trop brutal. »

En 1971, cependant, le synode des évêques réaffirme les positions progressistes de *Populorum progressio*. Le début du pontificat de Jean-Paul II est également marqué par des positions avancées sur le combat contre le communisme. Mais depuis lors, l'Eglise catholique a publié peu de textes progressistes, sur les questions de société et de développement.